



Les SMS peuvent-ils être une preuve ?

Par **Alibi**, le **05/09/2019 à 18:15**

Bonjour

J'ai vu pas mal d'articles similaires au mien mais différents.

J'ai prêté de l'argent à mon ex petit ami, prêt à la consommation de 25.000 euros, sans justificatif écrit. Il devait me rembourser la totalité sauf qu'il l'a fait pendant quelques mois et, depuis, j'attends encore 23.000 €.

Suite à de nombreuses relances et des paroles pour m'endormir, je ne sais pas si un jour je récupérerai la somme ? (je pense fortement avoir été manipulée même si on ne m'a pas mis de couteau sous la gorge.

J'ai des SMS qui prouvent qu'il me doit bien de cette somme qu'il avoue bien me devoir. Est-ce que je peux le poursuivre en justice ? sans vraie preuve ?

Merci d'avance.

Par **youris**, le **05/09/2019 à 18:27**

bonjour,

sauf à prouver l'impossibilité morale de vous procurer un écrit, pour un prêt de ce montant, vous deviez établir une reconnaissance de dettes.

la preuve est délicate à apporter mais pour que la réalité et la sincérité du contenu des messages ne soit pas discutées, vous pouvez faire constater par un huissier les SMS en votre possession.

et ensuite mettre en demeure votre ex petit ami de vous rembourser en indiquant qu'à défaut vous saisirez le tribunal compétent.

au vu du montant, ce sera le TGI donc avocat nécessaire.

salutations